

Le tambour de



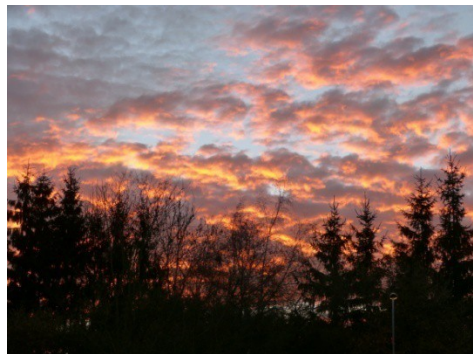
Villy



Janvier 2015



Le mur de la mairie



Coucher de soleil

***Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette
nouvelle année 2015***

Cette revue annuelle est aussi la vôtre, vous pouvez, tout au long de l'année, adresser des articles, des informations ou toute autre annonce à publier, à Bernard LECUILLER (bernard.lecuiller@orange.fr) ou à Joël CANTON (canton.joel@neuf.fr)

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Etat Civil

Infos diverses et pratiques

Comité St Vincent

Elections municipales

Finances – Budget - Travaux

Communauté de Communes

Galette des Rois

Concert Église

14 Juillet

ADMR

EDF

Participation citoyenne

Pontigny 2014

Pluviométrie

Revue de presse

Comptes rendus de conseil municipal

LE MOT DU MAIRE

Comme en 2014, l'année 2015 sera marquée par 2 élections :

- ***Les départementales, (remplaçant les cantonales) les 22 et 29 mars prochains,***
- ***Les régionales courant décembre.***

Vous aurez en temps utile, tous les renseignements nécessaires en ce qui concerne les départementales.

Vous verrez que, suite à des manipulations que je qualifierai de bizarres, notre canton aura totalement disparu, fondu dans un « canton » appelé Chablis, et regroupera 62 communes des anciens cantons de Ligny le Châtel, Chablis, Noyers sur Serein, L'Isle sur Serein et Guillon. Il faudra élire un binôme, une femme et un homme, obligatoirement.

2014 aura été marquée par un renouvellement partiel de votre Conseil Municipal, en effet trois nouveaux membres sont apparus, gageons que nous essaierons de faire pour le mieux de tous les Villacois.

2014 aura aussi été marquée par la première année de fonctionnement de notre nouvelle Communauté de Communes. La « plaisanterie » aura coûté et coûtera chaque année près de 6000 euros directement pris dans la poche de nos contribuables, et pratiquement la même somme prise dans les finances de la Commune.

On nous a fait croire, en un temps, que c'était pour faire des économies, mais j'en doute encore, sûrement pas pour nous.

Je pense que nous attendrons longtemps pour qu'il y ait une embellie, la situation économique de la France se sera améliorée bien avant.

2014 aura été une pause pour les travaux importants sur notre territoire, je pense que nous reprendrons une certaine activité pour l'année 2015, en ce qui concerne les écoulements des eaux pluviales, et probablement un bassin de rétention de ces mêmes eaux.

Mais je n'oublierai pas, en cette période hivernale, même si les grands froids ne nous ont pas encore touchés, et en cette époque quelque peu troublée, de vous présenter tous mes meilleurs vœux : santé, bonheur, fraternité, pour toutes les Villacoises et tous les Villacois et pour toutes leurs familles.

Jean Marie FROMONOT

ETAT CIVIL



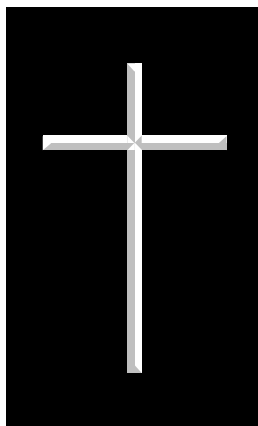
Naissances

Tess SALIGOT le 4 février 2014

Hugo MENISSIER le 13 septembre 2014

*Bienvenue à ces jeunes villacois à qui nous souhaitons une longue et
heureuse existence dans notre village*

Décès



Paulette PIGE le 28 mars 2014

INFOS DIVERSES ET PRATIQUES

**Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures**



Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Melody SCWAAB et Vincent BEAUNEE 2 bis
rue Marie Adeline
Martine MOREAU et Didier LAGORCE 23 rue
St Etienne
Gregory VAUTRIN 8 rue St Etienne
Delphine TRAN 2 rue de la Génillotte
Mickaël BOITELET et son fils, 2 bis rue Marie
Adeline
Enzo CHIREZ 1 rue de la Gilberde

*La municipalité est heureuse de les accueillir et
leur souhaite une existence paisible, agréable et
conviviale au sein de notre modeste communauté.*

*Nous les informons que la galette des rois offerte
par la municipalité en début d'année est un bon
moyen pour que nouveaux et anciens fassent
connaissance.*



Ordures ménagères : mardi matin

Déchetterie Maligny



Lundi et mardi de 8h 30 à 12h 00
Mercredi et jeudi de 13h 30 à 17h 00
Vendredi et samedi de 8h 30 à 12h 00 et de
13h 30 à 17h 00

Chablis

Lundi et mardi de 13h 30 à 17h 00
Mercredi et jeudi de 8h 30 à 12h 00
Vendredi et samedi de 8h 30 à 12h 00 et de
13h 30 à 17h 00

**Pour obtenir une carte, se présenter sur place
avec un justificatif de domicile (facture EDF
par exemple)**

Point propreté



Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est
destiné qu'à recevoir des déchets de tri sélectif,
et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt
d'ordures.

Ce site, qui ne doit pas dénaturer le cadre
agréable que nous nous efforçons de donner à
notre village, mérite l'état de propreté dont il
porte d'ailleurs le nom.

Site Internet



Tapez Villy 89 sur votre moteur de recherche,
puis cliquez sur Villy commune de Bourgogne.
<https://www.facebook.com/pages/Mairie-de-Villy>

Stationnement

**Il est rappelé que la rue de la Génillotte est
réglementée côté pair.**

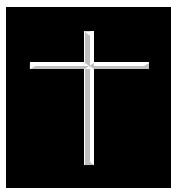
**En ce qui concerne les autres voies, le bon
sens et le civisme de chacun devraient
permettre de ne pas gêner la circulation.**

**En tant qu'officier de police judiciaire, le
Maire (ou les adjoints) sont habilités à
dresser procès verbal.**

Communication

**Afin de vous avertir par la voie
informatique d'événements inhabituels
(balayeuse, ramassage ordures décalé,
relevés de compteurs...) la mairie
souhaiterait constituer un carnet d'adresses
électronique. Merci de communiquer, si
vous le souhaitez, vos coordonnées au
secrétariat.**

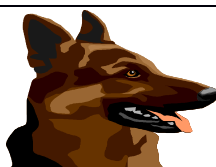
Cimetière



Un règlement fixe les modalités de remise en état des sépultures, dans le but de rendre ce lieu de recueillement et de souvenir le plus propre et le mieux entretenu possible.

A cette fin, des pancartes ont été apposées au pied de chaque tombe estimée soit « à entretenir » soit « à l'état d'abandon » pour inciter les concessionnaires à remettre leurs installations en état.

A l'issue du délai imparti, (se renseigner en mairie) il sera procédé au relèvement des sépultures jugées non conformes.



Animaux errants

Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende.

Il ne s'agit pas de sanctionner aveuglément, mais de faire en sorte que les promeneurs ou personnes se trouvant dans les rues puissent se sentir en sécurité, ce qui n'est pas le cas dans ce genre de situation.

Caveau municipal

Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs jour en semaine ou week-end : 100 €
Caution : 200 €

Prêt de mobilier communal



Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune. S'adresser au Maire ou aux adjoints.

Lavoir communal

Les abords vont être sécurisés à l'aide d'une main courante en rondins de bois, laissant le passage aux piétons et au service d'entretien.

Balayeuse



Les trottoirs et caniveaux doivent être totalement libres pour permettre un nettoyage complet des rues.

Les riverains, suffisamment prévenus à l'avance, sont priés de retirer leurs véhicules aux heures indiquées, afin d'éviter toute relance de dernière minute.

Eau potable



Au 27 octobre 2014, le taux de nitrate était de 37,5 mg/l pour 50 admis (femmes enceintes et nourrissons)

Assainissement



Les détenteurs de branchements d'eaux usées reliés au réseau d'eaux pluviales ou fosses septiques, sont priés de se mettre rapidement en conformité, et d'en informer la mairie.

COMITE ST VINCENT VILLY

Cette association villageoise qui a gardé son appellation depuis la St Vincent Tournante de 1983, n'est autre que le Comité des Fêtes.

Elle a pour vocation l'animation du village et l'organisation des manifestations qui en découlent, comme le 14 juillet, les repas à thèmes, les activités physiques et sportives, etc

Au cours de son existence, elle a regroupé autour d'initiatives originales de nombreux participants à des activités diverses proposées aux villacois, et aux extérieurs : randonnées pédestres, circuits VTT, courses à pied, repas de St Vincent, feux d'artifices, concours de boules, concerts, feux de la St Jean, fête de la musique...

Plusieurs générations de bénévoles se sont succédé pour s'investir dans cette association à but non lucratif avec un objectif primordial : rassembler les habitants pour établir une certaine solidarité et tisser un lien collectif qui devrait être naturel dans un si petit village.

La dernière équipe en date, présidée par **Patrick VAILLANT**, a vu le nombre de participants aux animations proposées se réduire à peu de chagrin, obligeant à se limiter au seul 14 juillet.

Les bonnes volontés se lassent...

Comme chaque année, une assemblée générale a été convoquée pour le 9 janvier 2015, assemblée à laquelle tous les habitants de Villy ont été conviés, puisque, d'après les statuts, ils sont adhérents de plein droit.

Comme chaque année, ce sont les mêmes qui sont venus (12 personnes) ceux qui justement souhaiteraient que le relais soit pris, comme cela s'est toujours fait.

A l'ordre du jour figurait l'élection du Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier, membres). L'équipe sortante ne souhaitant pas se représenter, et aucun membre présent ne s'étant porté volontaire, un constat de carence a été dressé.

Devant cette situation, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée pour entériner la dissolution pure et simple du Comité, avec transfert du solde de trésorerie vers les comptes de la Mairie.

Ce qui signifie l'arrêt de toute organisation d'animations, activités ou manifestations au sein de notre village qui souffre déjà d'un déficit de dynamisme collectif.

Vous recevrez dans votre boîte aux lettres, d'ici la fin du mois, une invitation à cette AG extraordinaire.

Nous espérons que vous serez nombreux à y répondre favorablement, afin de trouver une solution positive à ce problème avec des idées nouvelles

Le Bureau sortant

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

Au soir du 23 mars, ont été élus au Conseil municipal :



Mesdames Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

Messieurs François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

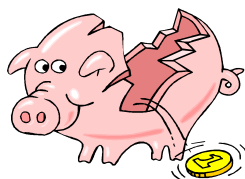
Lors de la séance de mise en place du nouveau conseil le 29 mars, les conseillers ont élu le maire et les adjoints.



Maire : Jean Marie FROMONOT

Adjoints : Bernard LECUILLER et Patrick VAILLANT

FINANCES



Budget 2014

Fonctionnement : équilibré entre dépenses et recettes pour 121 617 €

Investissement : équilibré entre dépenses et recettes pour 75 656 €

Les taux des taxes restent inchangés par rapport à 2013 :

Taxe d'habitation	: 15,67 %
Foncier non bâti	: 10,97 %
Foncier bâti	: 24,49 %
CFE	: 17,75 %

TRAVAUX



Le seul gros chantier réalisé en 2014 a été celui du mur de la Mairie.

L'abaissement du mur a été effectué par les agents du service travaux de l'ex CCVS, la fabrication et la pose des grilles par l'entreprise SEGAUT installée à VALLAN.

Les joints des tablettes et la peinture côté rue sont prévus pour le printemps prochain, ce qui donnera la touche finale à la mise en valeur de la cour communale.

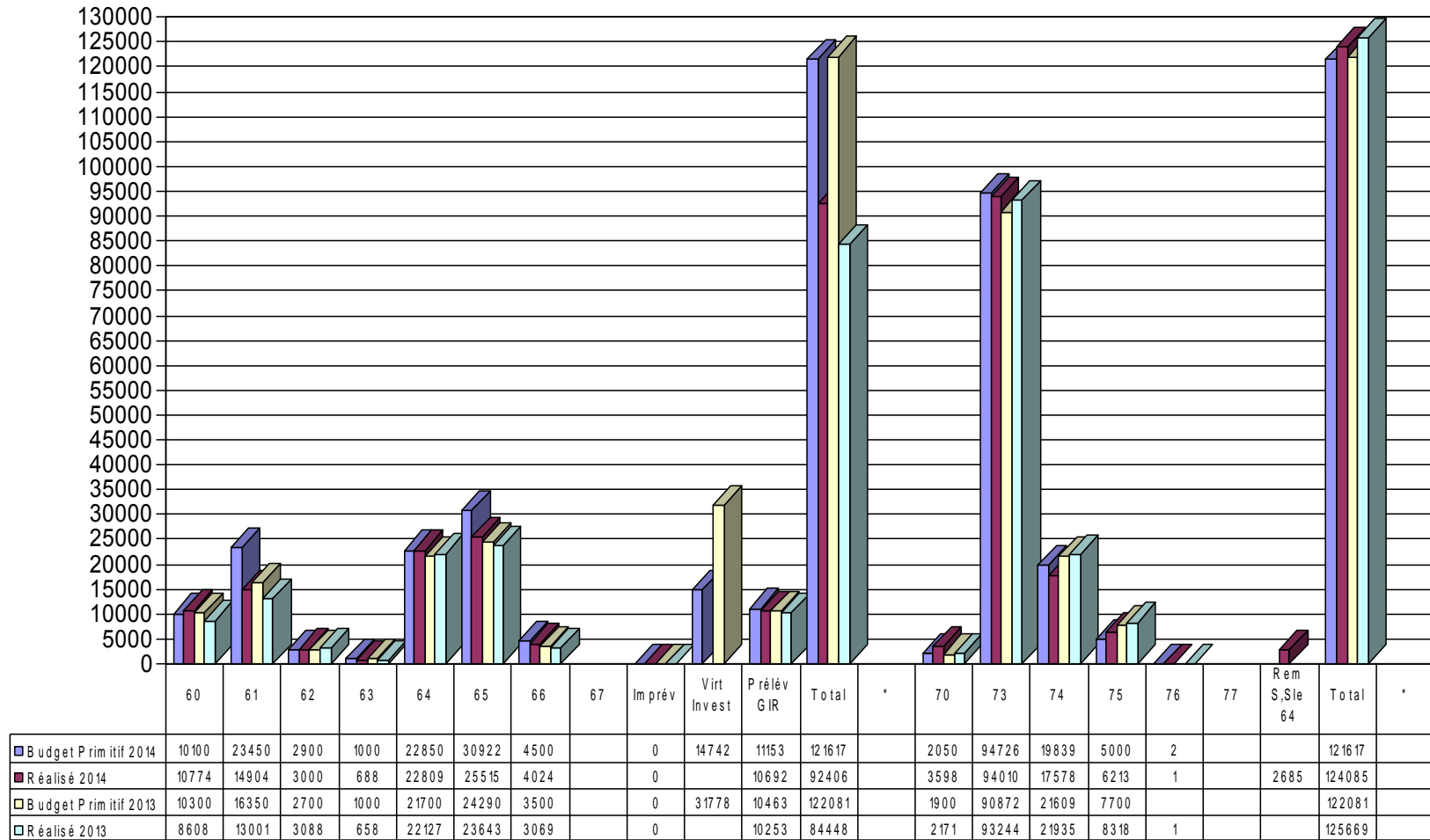
Les autres prévisions d'investissement sont programmées pour 2015, et ne seront de toute façon officielles qu'après le vote du budget.

Elles concernent principalement, et en priorité :

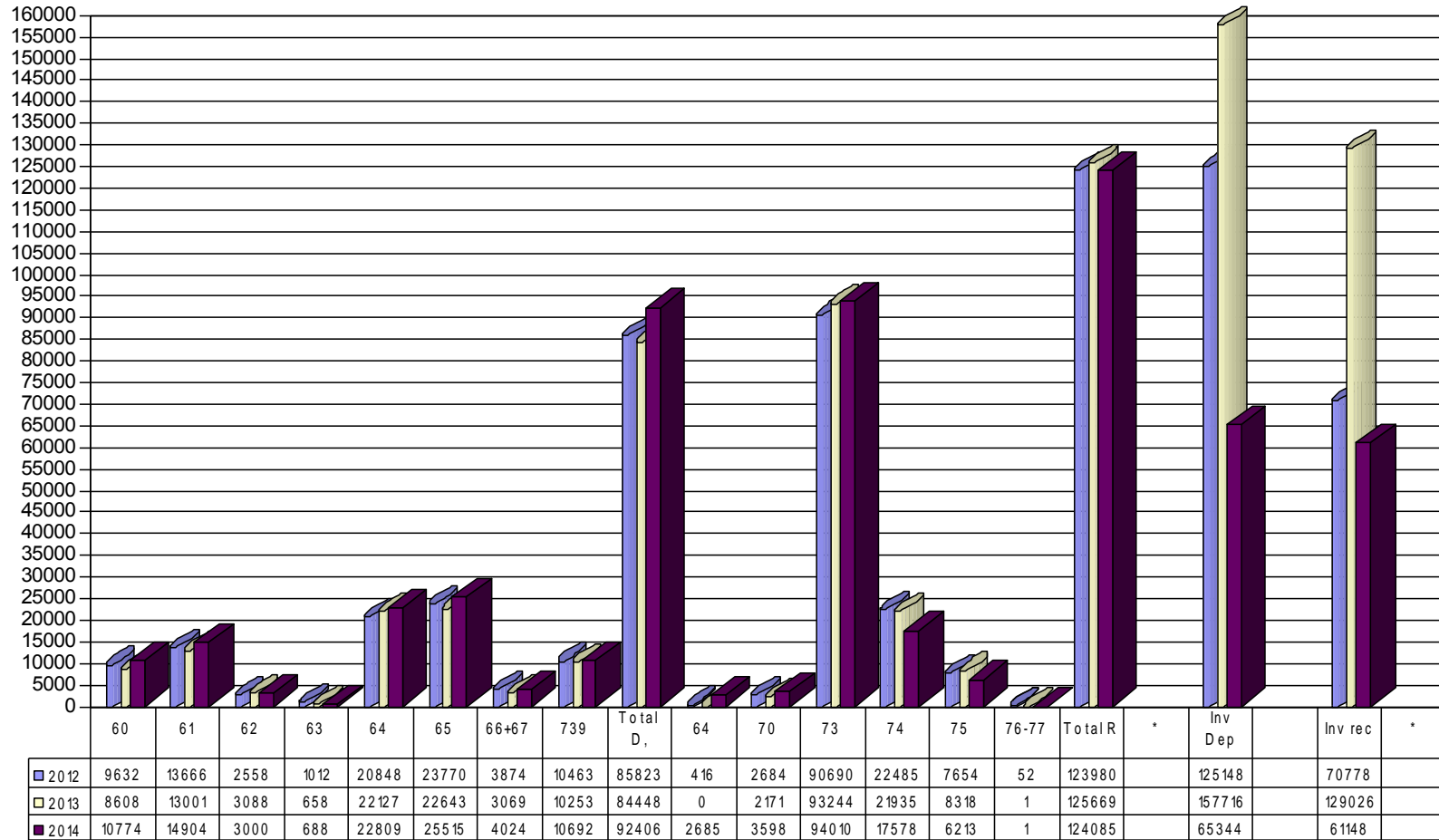
- **Les fossés du chemin de Seignelay avec bac de rétention (impératif en 2015)**
- **Le chemin sur la Forêt (selon possibilités financières)**
- **Le chemin des Côtes (selon possibilités financières)**
- **La rue de la Fontaine (goudronnage) (selon possibilités financières)**

BUDGETS 2013/2014

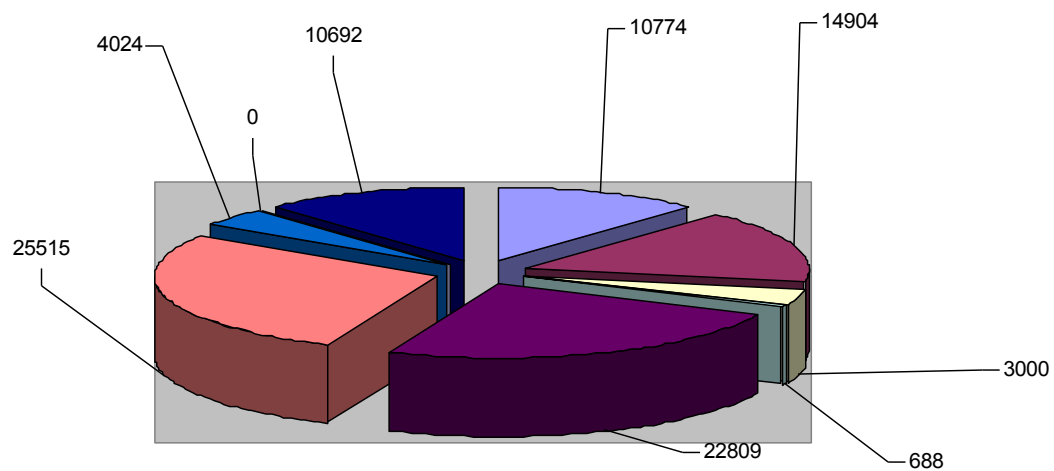
FONCTIONNEMENT



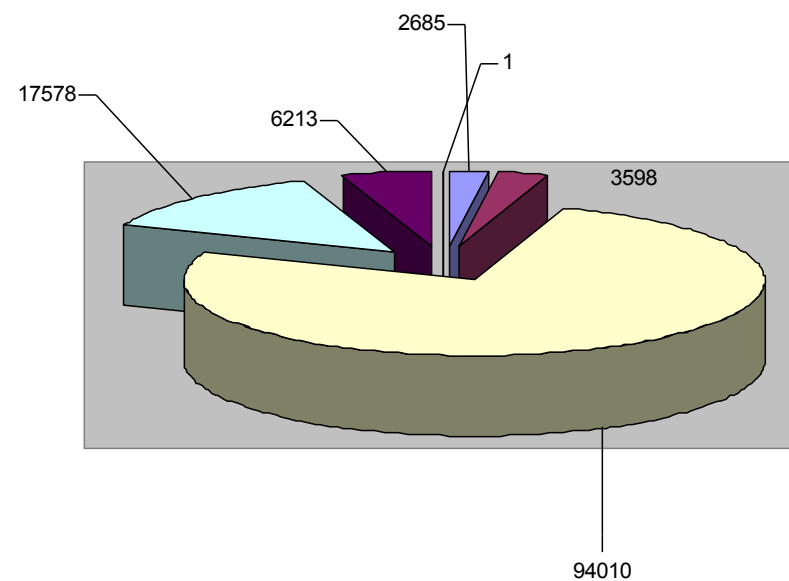
EVOLUTION DEPENSES-RECETTES



DEPENSES 2014



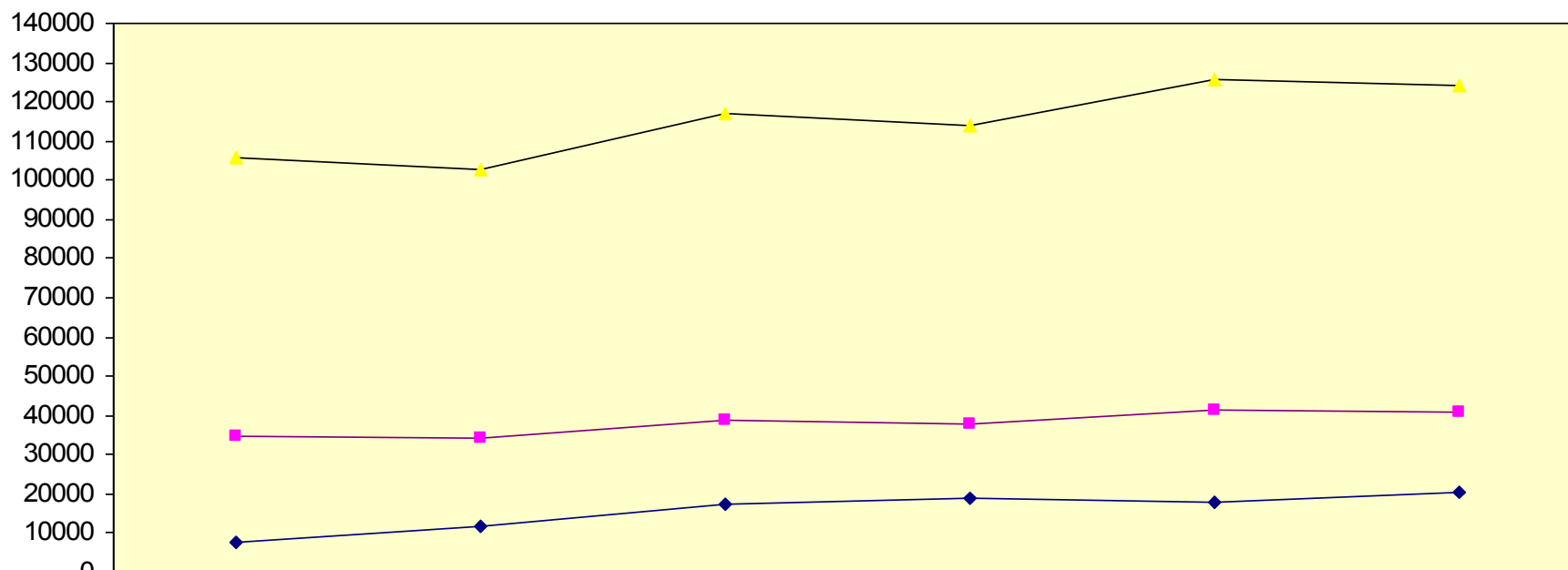
RECETTES 2014



60 - Achats	61 - Charges serv, ext,	62 - Autres charges
63 - Impôts et taxes	64 - Salaires et charges	65 - Autres charges de gestion
66 - Intérêts emprunts	67 Vtes immob	739 GIR

64 Remb s/salaires	70 - Recettes de nos activités	73 - Nos contributions
74 - Aides de l'Etat	75 - Autres produits	76/77

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE



	REALISE 2009	REALISE 2010	REALISE 2011	REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014
—◆— REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	7801	11794	17494	19092	17785	20369
—■— ENDETTEMENT MAXI AUTORISE	35000	34000	38700	37645	41470	40936
—▲— RECETTES	105685	102564	116780	114075	125669	124085

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHABLISIEN (CCPC)



Depuis le 1^{er} janvier 2014 les ex communautés du Serein et du Chablisien ont fusionné pour constituer cette nouvelle entité forte de 25 communes regroupant un peu plus de 10 000 habitants.

L'harmonisation des pratiques est toujours en cours, certaines cohabiteront jusqu' au terme de contrats passés avec divers prestataires.

C'est le cas notamment pour les ordures ménagères qui sont assurées par le personnel communautaire sur l'ex Serein et par un prestataire privé pour le Chablisien.

Une étude comparative des deux systèmes a été demandée en conseil communautaire pour définir la méthode la plus économique pour le contribuable.

A compter du 1^{er} janvier 2015 les déchetteries de Chablis et de Maligny se compléteront en terme d'ouverture au public, donnant la possibilité aux usagers d'effectuer des dépôts sur les deux sites tous les jours de la semaine. (Voir horaires en infos diverses)

Ce n'est là qu'un exemple parmi d'autres, on peut également citer l'harmonisation fiscale...

Les principaux sujets de débats se concentrent sur les gros dossiers structurants tels que maisons de santé, maisons de retraite, équipements pour la jeunesse et multi-sports.

Côté communication, un site internet est en cours de construction, et devrait être mis en ligne début 2015. Il est malgré tout d'ores et déjà consultable à l'adresse suivante :

cc-du-pays-chablisien.fr

Côté culture, une réflexion est en cours pour transférer la gestion du cinéma itinérant *Panoramic* de la ville de Chablis vers la CCPC, ce qui pourrait permettre de délocaliser les projections dans les communes qui pourront les accueillir.

Côté tourisme, les rôles entre la CCPC et l'Office de Tourisme de Chablis, dont la compétence relève maintenant de la CCPC, ont été répartis, et une antenne sera créée sur le site de Pontigny d'avril à octobre, à compter de **2015**.

Galette des rois

Inscrite désormais dans la tradition villacoise en tout début d'année, l'invitation du Maire à venir déguster la galette des rois fait office en quelque sorte de la traditionnelle « *cérémonie des vœux* » qui se pratique dans quasiment toutes les communes.

Initialement, le but recherché consistait à réunir les gens du village autour d'une petite collation, de se souhaiter la bonne année, et d'accueillir les nouveaux arrivants dans le village.

But atteint en partie, puisque cette année, par exemple, une petite quarantaine a répondu présent.

Cette édition 2014 revêtait un aspect particulier avec les élections municipales de mars qui marquent la fin d'un mandat électoral de six ans. Ce qui a fait l'objet de la part du Maire d'une rétrospective des réalisations effectuées durant cette mandature, détaillant, chiffres à l'appui, la mécanique financière de ces investissements.

Il n'a pas manqué d'évoquer les bouleversements de ce début d'année, avec la fusion des communautés de communes du Serein et du Chablisien, la réforme cantonale.. et a terminé son propos en annonçant sa candidature officielle aux municipales 2014, ainsi que celles de ses deux adjoints, Patrick VAILLANT et Bernard LECUILLER.

Sur ces bons mots applaudis par l'assistance, place fut faite à une suite du programme plus réjouissante, avec élection de reines et rois, -une première pour ce type de fonctions- par galette interposée !



Samedi 14 juin 2014

CONCERT A L'EGLISE

Une semaine avant la fête qui lui est traditionnellement consacrée, la musique était à l'honneur, en ce samedi 14 juin, à l'église St Etienne de Villy.

L'affiche était prestigieuse, et 100 % locale : l'école de musique de Chablis et la chorale « *Chœur en Pays Chablisien* ».

Les élèves de l'école de la CCPC (Communauté de Communes du Pays Chablisien) antenne de Chablis ont prouvé à la petite centaine de mélomanes présents qu'en matière de musique, la valeur n'attend pas forcément le nombre des années !

Chaque jeune, quel que soit son niveau d'étude, a enthousiasmé le public par son talent, sa maîtrise de l'instrument, et son aisance face à l'auditoire.

Que ce soit la clarinette, la flûte, le saxo, le piano ou la batterie, tous ces jeunes ont offert des prestations de qualité, et ce, dans des registres délicats tels que la musique classique ou le jazz.

La chorale *Chœur en Pays Chablisien* a fait vibrer les ogives de la petite église villacoise lorsque les choristes ont interprété des chants classiques ainsi que des standards de la chanson française comme « *Il est libre Max* » ou « *Fais comme l'oiseau* », sous la baguette de Fanny Paris.

Notons au passage, que d'après les spécialistes, l'acoustique du lieu apportait une belle contribution à la qualité de l'ensemble.

La municipalité remercie les organisateurs de cette belle soirée, les musiciens, les choristes et les deux chefs d'orchestre, Fanny PARIS et Jean Michel COSTAL.



14 juillet : Formule allégée !

Cette édition 2014 n'a attiré au repas du midi que 26 concitoyens et invités, lesquels ont passé un bon moment autour d'une table dressée dans la cour de la mairie.

Table bien garnie : melon enrichi, jambon à l'os pour ce qui est de la partie consistante et solide, les autres composantes, y compris liquides, ne manquant pas à l'appel.

La température clémente incitait à prolonger ce bon moment dans l'après-midi.

A 15 heures, les candidats à la pétanque se trouvèrent fort dépourvus en constatant qu'aucun responsable ne les attendait sur la place, crayon et papier en main !

Et pour cause, puisque ceux-ci étaient indisponibles ce jour là pour raisons personnelles.

Conscients de la gêne que cette situation allait provoquer, les organisateurs l'avaient anticipée en ajoutant sur la fiche d'inscription une ligne destinée aux amateurs de boules.

Aucune réponse n'ayant été enregistrée, il a été décidé de ne rien faire, n'ayant pas pensé que la fiche d'inscription ne serait pas lue jusqu'à la dernière ligne !

Mais il en fallait plus pour décourager les boulistes ! Un concours « *sauvage* » a été prestement improvisé avec dix doublettes en piste. L'essentiel a été préservé : la satisfaction de se retrouver et partager un moment de détente ensemble.

Et puis, pour la première fois depuis des années, la journée ne s'est pas -restrictions budgétaires obligent- soldée par le traditionnel feu d'artifice qui ne sera tiré qu'en 2015, et, ensuite tous les deux ans.

Villy n'échappe pas à la règle d'or qui sévit en ces temps difficiles et que l'on nomme Economie !





L'Association d'Aide à Domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs allie service aux personnes et convivialité

La mission première de l'association d'aide à domicile ADMR est de favoriser le maintien des personnes âgées, le plus longtemps possible à leur domicile. Elle est aussi d'aider et de soutenir les familles en difficultés passagères, soit après des hospitalisations, des événements familiaux particuliers ou des maladies ponctuelles. Elle est enfin d'apporter toute leur aide aux personnes qui en font la demande, quelque soit leur âge ou leur situation.

Une coordinatrice et une vingtaine de bénévoles sont à l'écoute des besoins de chacun et l'association dispose d'une quinzaine de salariées formées, disponibles et compétentes qui sont prêtes à assurer les tâches demandées.

Les services possibles

Entretien de la maison et du linge : ménage, repassage...

Aide à la personne : aide au lever, à la toilette, à l'habillage, à la prise des repas et aux courses, préparation des repas, promenade, jeux et loisirs...

Aide à la famille : garde d'enfants, aide aux aidants sous forme d'accompagnement de personnes malades ou dépendantes, d'aide au ménage et autres,

Installation de la téléassistance...

Des aides financières sont possibles : elles sont à demander à votre caisse de retraite, au Conseil général, à la CAF, à vos mutuelles et autres.

Dans tous les cas, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 50% des sommes versées.

Contacts

A Villy : Jacqueline Fromonot, présidente tél.
03.86.47.41.17 ;

Mireille Bonnet, responsable téléassistance, tél.
03.86.47.47.44 ;

A la maison des services : Angélique Taranne, tél.
03.86.98.01.41 ;

Permanences lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9
à 12 h 30 et de 13 à 16 heures ;

Adresse 3, bis grande rue, 89144 Ligny-le-Châtel

La semaine bleue



Cette année, l'association de Ligny a assuré l'organisation de l'après-midi récréative mis en place dans le cadre de la semaine bleue et financé par les communes. Cette manifestation réussie a réuni quelques 180 seniors du canton âgés de plus de 60 ans, à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel. Au programme : prestation du groupe folklorique, le Regain de Chablis et goûter très convivial. Un grand moment festif que l'ensemble des participants a apprécié à sa juste valeur.

La soirée dansante

Elle aura lieu le samedi 7 mars 2015 à la salle des fêtes de Ligny et aura pour thème le jambon sauce chablis. Elle sera animée par un orchestre de 6 musiciens. Ce rendez-vous très traditionnel est largement ouvert à toutes les personnes intéressées, sans aucune obligation d'adhésion à l'ADMR. Une information circulera pour les inscriptions dès que le moment sera venu.

Le souhait des responsables est de voir beaucoup de monde s'inscrire pour cette soirée importante, dont la réussite est capitale pour l'association : « *En effet, les bénéfices de cette manifestation ajoutés à ceux de la journée fleurs et aux subventions des communes concernées constituent les seules sources de financement pour faire face aux frais de fonctionnement et aux impayés, quand il y en, mais également pour payer les colis de Noël aux personnes aidées et les bons d'achats de fin d'année accordés aux salariées* » précise la présidente, Jacqueline Fromonot

ErDF, EDF, RTE, Comment s'y retrouver ?

Difficile pour un consommateur moyen de démêler ce complexe écheveau qu'est devenu notre électricien national historique.

Pour tenter d'y voir un peu plus clair, il faut remonter avant 2004, date de la loi réformant le statut des IEG (Industries Electriques et Gazières).

Avant cette date, les usagers avaient affaire à une seule et unique entreprise nationale EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) dont l'Etat détenait 100 % des parts. Livrée malgré tout à la concurrence, elle s'appelait tout simplement EDF/GDF.

La loi de 2004, dite de « *modernisation du marché de l'énergie* » a séparé les activités électriques et gazières, conduisant à la création de deux sociétés anonymes concurrentes, **EDF SA et GDF/SUEZ**.

Cette réforme a ouvert le capital d'EDF SA à hauteur de 15 %, environ, l'Etat restant l'actionnaire majoritaire.

Cette loi a divisé l'entreprise historique à caractère « *intégré* » en trois secteurs distincts : **EDF**, la maison mère qui a en charge la production d'électricité et la branche commerce, et ses deux filiales : **RTE** (Réseau Transport Electricité) qui gère les lignes à très haute tension, et **Erdf** (Electricité Réseau Distribution France) qui effectue des prestations de service (interventions sur le réseau moyenne tension, basse tension, branchements, interventions en clientèle) pour le compte des fournisseurs d'énergie dont EDF, le plus important, fait partie.

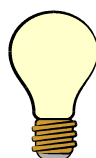
Ce qui explique, que lorsque, par exemple, vous avez besoin d'un branchement, vous devez d'abord vous adresser au fournisseur de votre choix, lequel donnera l'ordre à Erdf d'exécuter les travaux.

Le principe est le même pour le gaz, le fournisseur GDF/SUEZ entreprise à 85 % privée, transmet, au même titre que ses concurrents, les opérations de distribution à Grdf (Gaz Réseau Distribution France) sa filiale.

D'une manière générale, il est conseillé, pour toute opération de type électrique ou gazière, de se renseigner au préalable en mairie, car certaines relèvent du SIER (Syndicat Intercommunal d'Energie Rurale).

Si après tout ça, vous avez compris, c'est que vos neurones sont très bien connectés entre eux, et que vous n'avez nullement besoin d'extension de mémoire ou d'augmentation de puissance de votre cerveau !

Vous trouverez dans les pages suivantes, des renseignements sur le compteur électrique « **Linky** » dit « **intelligent** » et qui sera installé dans tous les foyers dans les années à venir.





LE DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR
COMMUNICANT LINKY

LES 7 QUESTIONS QUE L'ON PEUT VOUS POSER



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



LES 7 QUESTIONS QUE L'ON PEUT VOUS POSER

1 L'opération de remplacement de mon compteur va-t-elle me coûter quelque chose ? Est-ce que cela m'oblige à prendre des abonnements plus chers ?

Non, le remplacement de votre compteur ne vous sera pas facturé.

Le retour sur investissement se fera sur la réduction des consommations actuellement non facturées, ainsi que sur les économies réalisées sur les interventions et la relève à pied.

Son installation ne modifie pas le contrat de fourniture d'électricité, quel que soit le fournisseur.

2 Où va être installé mon nouveau compteur ?

Le compteur Linky sera installé en lieu et place de votre compteur actuel sur les mêmes branchements. Son encombrement ne dépasse pas celui de votre compteur actuel. Pour la pose d'un compteur Linky, il faut prévoir environ 30 minutes.

3 Puis-je refuser la pose du nouveau compteur ?

Non, vous ne pouvez pas vous opposer au remplacement de votre compteur. Le compteur n'appartient pas au client. C'est un outil de comptage des consommations. Les compteurs font partie des biens concédés à ERDF par les collectivités locales dans le cadre des contrats de concession au même titre que le réseau.

4 Le compteur Linky disjoncte-t-il davantage que les compteurs classiques ?

Non, le compteur Linky a la même sensibilité aux dépassements de puissance que les disjoncteurs actuels.

5 Pour les entreprises chargées de la pose, quelles seront les conditions pour les appels d'offres ?

ERDF lance des consultations au niveau régional. Des informations sur le lancement de ces appels d'offres et la description de la prestation seront publiées sur le site internet d'ERDF. Une publication officielle se fera à l'été au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et les entreprises intéressées devront candidater.

6 Quelles garanties ai-je pour que mes données personnelles soient bien confidentielles ?

Toutes les données issues du compteur sont cryptées. Elles sont et restent la propriété du consommateur. Seules des données de comptage globales sont envoyées pour facturation ; il ne circule aucune donnée personnelle.

7 Où puis-je trouver des informations si j'ai d'autres questions ?

La façon la plus simple est de vous connecter sur le site internet d'ERDF : www.erdf.fr, rubrique Linky.



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



SUSCITER L'ADHÉSION

Organiser une réunion publique



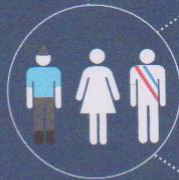
FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie



ENTREtenir LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers

LE RÔLE DE CHACUN

► LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

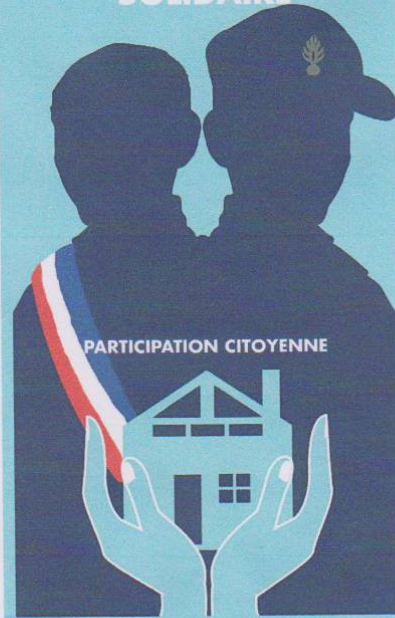
À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

contactez votre brigade de gendarmerie :



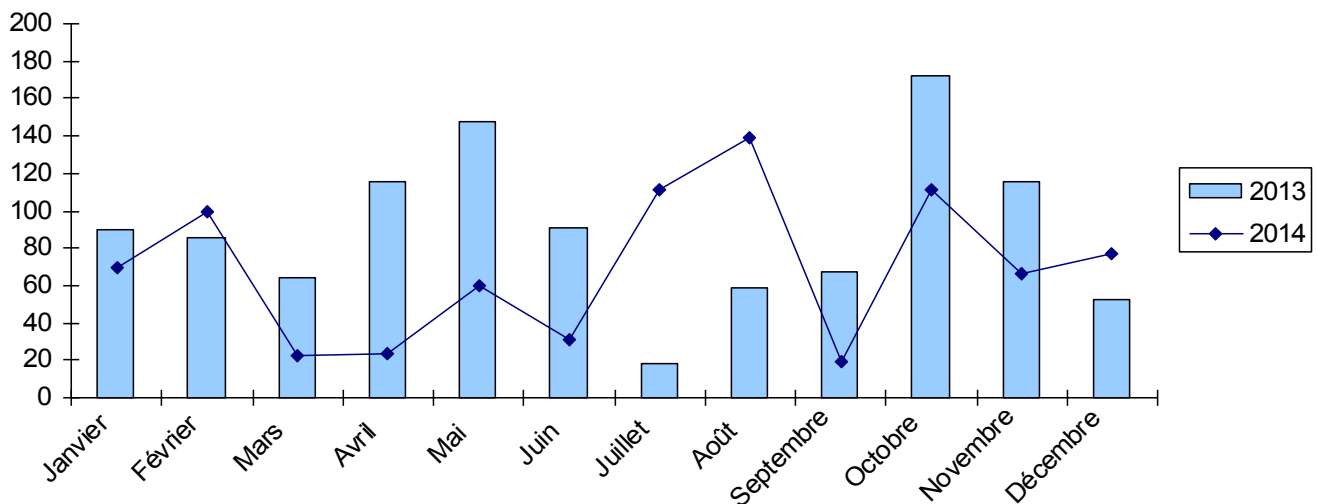
POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



GENDARMERIE NATIONALE

PLUVIOMETRIE à VILLY
En millimètres

	2014		2013		Ecart
	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres
JANVIER	70	19	89.50	14	-19.50
FEVRIER	100	15	86	12	+14
MARS	22.50	3	64	14	-41.50
AVRIL	23	6	115	6	-92
MAI	59.50	14	147.5	17	-88
JUIN	31	6	90.5	10	-59.50
JUILLET	111	14	18.50	9	+92.50
AOUT	139	13	59	8	+80
SEPTEMBRE	19.50	5	67	15	-47.50
OCTOBRE	111	10	172	19	-61
NOVEMBRE	66	12	116	13	-50
DECEMBRE	77.5	14	52	9	+25.50
TOTAL	830	131	1077	146	-247



Samedi 24 Mai 2014

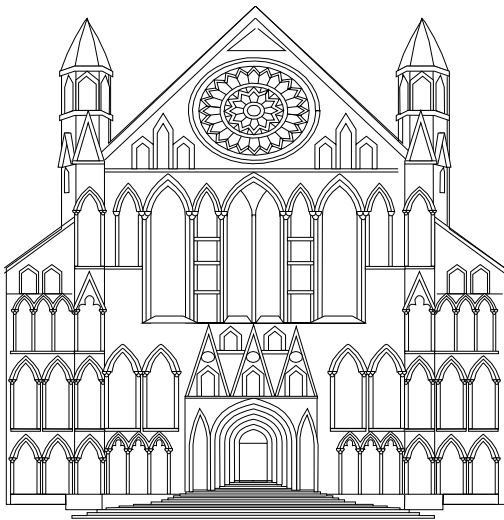
PONTIGNY 2014 de passage à Villy

Dans le cadre des manifestations qui ont marqué le 900^{ème} anniversaire de la création de l'Abbaye de Pontigny, l'association *Pontigny 2014* organisait une course pédestre suivant un itinéraire emprunté par les moines cisterciens au 12^{ème} siècle pour relier Pontigny à Chablis où ils possédaient des dépendances (Le petit Pontigny)

Les 148 sportifs partis de l'abbaye ont martelé la route du ***Beugnon*** (ferme cistercienne) jusqu'au carrefour de la route d'Auxerre/Ligny-le-Châtel pour poursuivre par « ***Sous Mont Sabot*** » jusqu'à Villy où quelques supporters étaient venus les applaudir, et pour ensuite rejoindre Chablis via La Chapelle et Poinchy/Milly.

Bravo à tous ces courageuses et courageux qui ont apporté leur contribution à cette gigantesque entreprise baptisée Pontigny 2014 qui a proposé moult manifestations et initiatives originales pour marquer l'événement.

Fort de ce succès, l'association reconduit l'épreuve en 2015, la date retenue étant le samedi 23 mai



Le maire est candidat à sa succession

Vendredi soir, dans le caveau communal, la cérémonie des vœux, clôturée par la galette et le verre de l'amitié, avait un caractère exceptionnel puisqu'elle marquait la fin d'une mandature dont le maire a souligné le bilan.

« Nous avons réalisé pour 516.000 € de travaux en bénéficiant de 161.000 € d'aides et d'un emprunt 160.000 €, le reste étant financé par nos fonds propres », a précisé le maire, Jean-Marie Fromonot. Parmi les travaux importants : remise en état du pont des Champs-

Mercier, réfection de la toiture de l'église, rénovation de rues et des trottoirs. Les travaux de voirie se poursuivront d'ailleurs en 2014.

Le village d'à peine plus de 100 habitants et doté d'un budget de fonctionnement de 125.000 € voit, avec une certaine inquiétude, arriver la facture due au titre de la participation communale au fonctionnement du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours). Celle-ci était prise en charge, depuis quelques années, par la communauté de com-



MUNICIPALES. Le maire Jean-Marie Fromonot sera candidat aux municipales.

munes. « C'est une des conséquences de la fusion des deux communautés en un grand pays chablaisien pour lequel nous sommes obligés de nous entendre afin de trouver les meilleures solutions pour tout le monde », a expliqué Jean-Marie Fromonot, avant d'annoncer sa participation aux prochaines élections municipales.

« Je serai candidat à ma propre succession avec mes deux adjoints sortants, Bernard Lécuyer et Patrick Vailland. » ■

P.-F. C.

Jean-Marie Fromonot et une liste ouverte

Comme il l'avait annoncé lors de la cérémonie des vœux, Jean-Marie Fromonot, maire sortant, sera candidat à sa succession. La liste qu'il conduit comprend douze inscrits, dont neuf conseillers sortants, pour onze postes à pourvoir.

Dans la continuité de l'œuvre entreprise et dans la limite des possibilités financières de la commune, cette équipe souhaite poursuivre et compléter les travaux entrepris : terminer la rénovation des rues du village avec très peu de subventions ainsi que la réorganisation du cimetière avec reprise des tombes à l'abandon.

« De gros efforts sont à faire sur les voies de dessertes et les chemins dans les vignes avec la mise en place éventuelle de bacs de rétention et, si le budget le permet, nous lancerons la restauration extérieure de l'église », explique Jean-Marie Fromonot.

Celui-ci souhaite défendre les intérêts de sa col-



ÉQUIPE. L'équipe autour de Jean-Marie Fromonot au 2^e rang à gauche (absent François Bachelier).

lectivité au sein de la nouvelle communauté et pose clairement la question de

l'avenir des communes : « Le mandat ne sera peut-être pas assez long pour

tout réaliser mais ne sera-t-il pas le dernier sous la forme actuelle ? » ■

COMPOSITION DE LA LISTE

La liste. Jean-Marie Fromonot, 70 ans, retraité, maire sortant ; Bernard Le-cuiller, 63 ans, retraité, sortant ; Patrick Vailland, 53 ans, paysagiste, sortant ; François Bachelier, 45 ans, viticulteur,

sortant ; Jacqueline Fromonot, 70 ans, retraitée, sortante ; Andrée Poitout, 72 ans, retraitée, sortante ; Vincenzo Serrio, 60 ans, retraité, sortant ; Karine Tupinier, 25 ans, viticultrice, sortante ;

Jacqueline Zelioli, 71 ans, retraitée, sortante ; Joël Canton, 39 ans, technicien de maintenance ; Bruno Germaneau, 47 ans, viticulteur ; Vincent Tupinier, 40 ans, enseignant.

VILLY

L'équipe sortante reconduite



ÉLUS. Jean-Marie Fromonot, le maire, entre Patrick Vaillant (à gauche) et Bernard Lecuiller.

Samedi matin, sans surprise, le nouveau conseil municipal a reconduit l'équipe sortante dans ses fonctions. Le maire, Jean-Marie Fromonot, a retrouvé le fauteuil qu'il avait cédé à Andrée Poitout, doyenne d'âge de l'assemblée, le temps du premier scrutin.

Ses adjoints, Bernard Lecuiller et Patrick Vaillant, sont également réélus. Tous les trois ont obtenu 10 voix et un bulletin blanc. « Sans doute la dernière élection d'un conseil sous la forme actuelle » a précisé le maire avant de rappeler les projets à venir. ■

VILLY

Une belle grille embellit la mairie



TRAVAUX. La fabrication et la pose de la grille ont été confiées à l'entreprise Segaud, de Vallan.

Désormais, en lieu et place du mur austère qui limitait la cour de la mairie, le long de la rue principale, c'est une belle grille qui aère et embellit cet espace.

Ce mur, dont la hauteur variait entre 1,60 m et 2,40 m a été démolé sur les deux-tiers de sa hauteur.

La première étape a consisté en l'arasement du mur. La construction des tablettes a été réalisée aux

mois de février et mars dernier par les agents de la Communauté de communes du Pays chablisien pour un coût de 4.000 € environ.

Deuxième étape, la fabrication et la pose de la grille de 22 mètres de longueur ont été confiées à l'entreprise Segaud de Vallan pour un coût total de 4.000 € hors taxes. Une subvention départementale de 1.200 € a été attribuée à la commune. ■

Le seul petit chablis franc de pied



■ **PHYLLOXÉRA.** À Villy, une vigne de 55 ares de chardonnay a échappé au puceron qui a ravagé le vignoble français à la fin du XIX^e siècle, et à l'arrachage qui s'en est suivi pour éradiquer la maladie.

■ **UNIQUE.** Afin de produire un petit chablis unique en son genre, Louis et Catherine Poitout ont choisi de vinifier à part cette vigne en franc de pied, non-greffée sur porte-greffes américains.

■ **DÉCOUVERTE.** Ce week-end, le domaine Poitout (dix-huit hectares) ouvre ses portes, à Chablis, afin de présenter les six vins de sa toute première cuvée.

PHOTO FLORIAN SALESSE

PAGE 3

Cent spectateurs pour l'école de musique



CHORISTES. Avec des interprétations de qualité et un répertoire varié, la chorale en Pays chablisien a séduit le public, samedi soir.

Le public n'a pas manqué le rendez-vous fixé, samedi soir, par les élèves de l'école de musique et de danse et la chorale en Pays chablisien. Dans l'église Saint-Étienne, une centaine de spectateurs avait pris place et n'a pas boudé son plaisir.

Douze talentueux musiciens à la clarinette, au saxo, à la flûte traversière, au xylophone, au trombone ou encore au hautbois,

à la batterie et au piano, tous lauréats de leur examen de fin de premier ou second cycle, ont assuré la première et la troisième partie du concert.

Un répertoire allant de Fugain à Baudelaire

La plupart du temps, ils

jouaient en solistes et parfois, accompagnés de leurs professeurs. Avec trois à cinq années de formation musicale et présentant un répertoire très varié, les élèves ont su séduire le public qui les a chaleureusement applaudis.

Dirigés par Fanny Paris et accompagnés au piano par Isabelle Van Brussel, les choristes ont entraîné l'auditoire dans un grand

voyage au cours duquel ils ont retrouvé *Diego*, de Michel Berger, *l'Oiseau*, de Fugain, *Max*, de Cristiani, mais également la *Ballade nord irlandaise* de Renaud ou *l'Albatros*, de Baudelaire.

Des interprétations tout en nuances qui ont enchanté les spectateurs. Musiciens et choristes ont été salués par de belles ovations. ■

P.-F. C.

Le chœur et l'école de musique du Pays chablisien en concert

Samedi 14 juin, à 20 h 30, les mélomanes sont invités à un concert donné dans l'église Saint-Étienne par le chœur en Pays chablisien et par l'école de musique et de danse du Pays chablisien.

Issu du groupe folklorique le Regain de Chablis, le chœur est constitué d'une trentaine de chanteurs dirigés par Fanny Paris, avec un répertoire de chansons françaises, de pièces Renaissance et de musique sacrée.

Au programme également, une audition de 13 élèves de l'école de musique, sous la direction de Jean-Michel Costel, qui



SAMEDI. Le chœur en Pays chablisien chante à l'église.

clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, piano, hautbois et percussions.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 6 mars 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM. Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY, Bernard LECUILLER, Daniel POITOUT, Enzo SERIO, Patrick VAILLANT.

Absent excusé : François BACHELIER

La séance est ouverte à 18 h.

1) Compte rendu de la séance du 28 novembre 2013

Approuvé à l'unanimité.

2) Syndicat de la Vallée du Serein

Aucune délibération n'ayant encore été prise, notre commune a été relancée par la préfecture pour réponse sur ce dossier.

115 communes sont concernées par l'extension de ce syndicat qui comprend désormais les villages amont de la vallée.

La cotisation est gratuite pour les trois premiers mois, le solde étant réglable par 9/12èmes.

Les travaux de renforcement et de nettoyage des berges seront effectués par une entreprise.

1 titulaire et 1 suppléant seront à élire après les élections municipales.

Le Conseil vote l'adhésion à l'unanimité.

3) Extension électrique Leroux

Le devis fourni par le syndicat d'électrification se monte à 3 708 € TTC. La participation d'ErDF de 34 % du HT ramène la facture à 2 046 € à la charge du demandeur.

Le Maire propose de profiter de l'occasion pour installer un point lumineux sur le poteau et que la commune prenne 50 % des frais à sa charge.

La différence, soit 1 023 €, serait facturée au demandeur.

Le Conseil donne son accord, étant entendu que les travaux ne débiteront que lorsque le demandeur aura réglé sa participation.

4) Projet Guichard

Le dossier a été refusé une seconde fois par la préfecture au motif que le terrain est trop proche d'une haie bocagère et extérieur aux limites du village.

La préfecture mentionne aussi l'absence de délais de réalisation des travaux.

Ces arguments n'étant pas jugés crédibles par le Conseil, et M. Guichard désirant persister dans son projet, il est décidé de l'envoi d'un courrier du Maire à la préfecture et à la DDT avec demande de rendez vous pour obtenir gain de cause.

5) Eclairage public

Suite à la réorganisation de la FDEY (Fédération départementale d'électrification) les communes sont sollicitées pour abandonner leur compétence éclairage public à la nouvelle structure SDEY (syndicat départemental). Le conseil décide de conserver cette compétence.

6) Elections municipales 2014

Le Maire rappelle les nouvelles dispositions en vigueur pour les communes de moins de 1 000 habitants, et présente la liste de 12 candidats qui sera soumise au vote des villacois le 23 mars.

Le conseil en approuve l'ordre dans lequel elle a été établie. La liste sera distribuée dans les boîtes aux lettres dans les jours qui suivent.

Un tableau des permanences pour le bureau de vote est mis en place.

7) Questions diverses

Une contribution de la commune aux cotisations mutualistes des deux salariés, représentant environ 150€ par an est accordée par le conseil à compter de 2014.

Le nettoyeur haute pression électrique étant hors d'usage, il est décidé de le remplacer par un appareil thermique.

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 19h 00

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 29 mars 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

La séance est ouverte à 11 h.

1) Compte rendu de la séance du 6 mars 2014

Approuvé à l'unanimité.

2) Election du maire et des adjoints

Le **Maire** fait lecture du résultat des élections municipales du 23 mars dernier. Aucune contestation n'étant formulée, il passe la parole à la doyenne du conseil, **Andrée POITOUT**, qui ouvre la séance. Elle procède à l'appel, tous les conseillers sont présents.

Seul Jean Marie FROMONOT est candidat au poste de maire. : **10 voix pour Bernard LECUILLER et Patrick VAILLANT sont candidats aux postes d'adjoints : 10 voix chacun.**

Le Maire remet aux conseillers la charte de déontologie de l' élu.

3) Mise en place des commissions communales et des organismes extérieurs

Les élus se répartissent dans 5 **commissions et le CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) :

- Finances, Bâtiments travaux urbanisme, Chemins et voirie, Cadre de Vie Communication, Impôts et Cadastre.

Et dans 7 organismes intercommunaux :

- SIVOS (groupement scolaire), SIER (Electrification rurale), CEG de Chablis (les gymnases), le CCPC (Communauté de communes du Chablisien), SIVU Moulin des Fées (Eau potable), le SIA la Garenne (Assainissement), La Vallée du Serein (entretien des berges).

La composition de ces différentes instances est détaillée dans les tableaux en annexe.

4) Indemnités du maire et des adjoints

Les montants alloués au précédent mandat sont reconduits : 570 € bruts par mois pour le Maire, et 171 € pour les adjoints.

5) Maison de retraite de Ligny-le-Châtel

Le Maire fait lecture d'un courrier de DOMANYS adressé à M. **MARTIN**, président de la Mutualité Côte d'Or/Yonne avec copie au maire de Ligny-Le-Châtel et au président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS CHABLISIEN, qui fait référence aux intentions de DOMANYS de fermer la partie de l'établissement dont il est propriétaire pour travaux de remise aux normes.

En conséquence, dès le 1^{er} Octobre 2014, environ 50 pensionnaires seront à déménager et délocaliser pendant la durée des travaux.

DOMANYS ballade depuis plusieurs années la COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA VALLEE DU SEREIN, qui était acheteuse de leur bâtiment (le prix est passé de 175 000 € à 800 000 € en peu de temps)

Un courrier de protestation, signé par les maires du canton de LIGNY, a été envoyé à DOMANYS, à toutes les autorités départementales et au président de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS CHABLISIEN

- En mettant en avant le devenir des pensionnaires, du personnel et de l'établissement dans sa globalité.
- En leur rappelant, que depuis longtemps, la commission de sécurité préconisait des transformations dans leur bâtiment et qu'ils se lançaient dans des travaux importants avec une situation financière précaire.
- Et en demandant une réunion urgente avec les autorités départementales

Dates de réunions à retenir :

Lundi 07 Avril 2014	Commission des finances
Mercredi 23 Avril 2014	Conseil municipal (vote des budgets)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h 15.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 23 avril 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER,

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

Absente excusée : Jacqueline ZELIOLI

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 29 mars 2014

Approuvé à l'unanimité

2) Commission chemins

Suite à la dernière réunion de la commission, les devis ont été demandés, seule l'entreprise MANSANTI a répondu pour l'instant.

Ces devis pour la réfection des chemins, des fossés et de la rue de la Fontaine se montent à un total de 123 496 € TTC.

La TVA n'est récupérable que sur les fossés du chemin de Seignelay.

François BACHELIER responsable de la commission des chemins, aurait souhaité être informé et impliqué dans le contact avec les entreprises. Il pense que le service travaux de la Communauté de communes pourrait être sollicité pour la réfection des fossés.

Le Maire déclare s'être occupé de cette tâche pour soulager les conseillers accaparés par leur activité professionnelle, il n'a demandé que ce qui était prévu par la commission.

Détail des devis (chiffres arrondis) :

- Fossés chemin de Seignelay : 68 370 € avec modèle d'éléments béton simplifiés
- Chemin de la Forêt : 26 400 € (17 400 pour le + urgent)
- Chemin des côtes : 22 800 € (environ 13 000 sans la partie goudronnée)
- Goudronnage Rue de la Fontaine 5 950 €

Le Conseil reporte sa décision en attendant d'autres propositions de devis.

3) Compte administratif 2013

Fonctionnement : Les dépenses et les recettes s'équilibrent pour **125 669, 44 €**

Excédent de fonctionnement reporté à la section investissement : 41 221 €

Investissement : Equilibre entre dépenses et recettes pour **157 715, 95 €**

Déficit d'investissement : 34 689, 95 €

CCAS 2013

- Dépenses : 700, 67 €
- Recettes : 849, 66 €

Excédent : 148, 99 €

Le Compte administratif 2013 est adopté à l'unanimité.

4) Budget primitif 2014

Le Maire présente les propositions de la Commission des finances, soit un budget de fonctionnement équilibré entre dépenses et recettes pour 121 617 € et 75 656 € pour la section investissement, 10 000 € sont inscrits pour les grilles et le mur de la Mairie.

Le Maire propose de reconduire les taux 2013 des 4 taxes, à savoir :

Taxe d'habitation	: 15,67 %
Foncier non bâti	: 10,97 %
Foncier bâti	: 24,49 %
CFE	: 17,75 %

Accord unanime du Conseil.

Le budget 2014 est approuvé à l'unanimité.

5) Questions diverses

Maison de retraite : Suite à la réunion du 14 avril avec le président du conseil général, les représentants de Domanys, de la Mutualité et les élus locaux, le dossier semblerait s'orienter vers la solution initiée par la CCVS, à savoir la signature d'un bail de location pour la partie ancienne, et la remise aux normes de ce bâtiment.

Les 50 résidents concernés seraient hébergés dans l'unité Alzheimer pendant la durée des travaux. Cette information reste cependant à confirmer.

Logements communaux : le maire et les adjoints ont rencontré un technicien du Conseil Régional au sujet de l'éventuel aménagement de 2 logements locatifs au dessus de la mairie.

Compte tenu des différentes contraintes le coût total pourrait dépasser 200 000 € avec une subvention sur seulement une partie des travaux (80 000 € maximum).

Il est donc décidé, pour l'instant de relouer le logement tel qu'il est actuellement.

Communauté de Communes : le Maire fait un bref compte rendu de la séance du 17 avril et annonce, sous réserves du budget de la CCPC, plus de 50 % d'augmentation pour les impôts communautaires (plus de 18 000 € au lieu de 12 000 €).

Syndicat du CEG : Joël CANTON fait le compte rendu de la dernière réunion. le maire est étonné des frais d'accompagnatrices

Semaine Bleue : Jacqueline FROMONOT informe le conseil que l'association ADMR remplacera la CCVS pour organiser l'après-midi récréatif à la salle des fêtes de LIGNY-LE-CHATEL le Samedi 18 Octobre dans les mêmes conditions que les années passées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 20 juin 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER,
MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER,
Patrick VAILLANT.

Absent excusé : Bruno GERMANEAU (pouvoir à Jean Marie FROMONOT)

Absents : Jacqueline ZELIOLI et Vincent TUPINIER,

La séance est ouverte à 20 heures 30.

1) Compte rendu de la séance du 23 avril 2014

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Election des délégués aux sénatoriales du 28 septembre 2014

Après avoir procédé à l'appel des conseillers présents (8 plus un pouvoir de M . Germaneau), le bureau chargé de procéder à l'élection des délégués se compose comme suit :

Le Président : Jean Marie FROMONOT, maire
Bernard LECUILLER, secrétaire
Andrée POITOUT et Jacqueline FROMONOT, conseillères les plus âgées
Karine TUPINIER et Joël CANTON, conseillers les plus jeunes.

Se portent candidats :

Jean Marie FROMONOT en tant que délégué titulaire et dans l'ordre comme suppléants : Bernard LECUILLER, Patrick VAILANT et Jacqueline FROMONOT.

Ces candidats sont élus à l'unanimité.

3) Plan Communal de Sauvegarde

Après désignation de responsables en fonction des risques éventuels, le plan est adopté et fera l'objet d'un arrêté municipal.

Le document est disponible en mairie.

4) Convention avec Grdf

Le distributeur propose à notre commune d'installer des antennes de télé-relève des compteurs gaz dans certains bâtiments communaux (église ou mairie), pour supprimer la relève manuelle. Une redevance sera versée pour occupation du domaine public.

Le conseil donne son accord.

5) Eclairage public

Le devis de la société EIFFAGE pour la pose de 5 prises supplémentaires sur poteau est ramené de 1 300 à 830 € suite à un geste commercial de l'entreprise.

Une commande de 5 décors lumineux a été passée au fournisseur pour un montant d'environ 1 500€

6) Logement communal

Laissé libre par les anciens locataires depuis le 1^{er} juin dernier, aucune demande n'est parvenue à ce jour.

Le logement fait actuellement l'objet d'une remise en état.

7) Chasse communalisée

Deux chasseurs se sont portés volontaires séparément pour superviser la chasse gérée par la mairie.

Le Maire a proposé à l'un d'entre eux de fonctionner en binôme. Ce dernier n'y voyant pas d'inconvénient, la question sera posée à l'autre demandeur.

L'année 2014 serait une saison de transition qui pourrait se confirmer ensuite si l'expérience s'avérait positive et faire l'objet d'une convention.

Les chasseurs sont à la recherche d'un local sur la commune. Une solution qui demande à être confirmée, serait envisageable, Affaire à suivre.

Le prix des actions n'ayant pas augmenté depuis deux ans, le Conseil décide de le fixer à 100€ pour les résidents et à 200 pour les extérieurs.

8) Questions diverses

- **Extension LEROUX** : le syndicat départemental adressera une convention à signer dès que la nouvelle série de prix sera publiée. Le dossier est classé prioritaire dans les travaux à réaliser par l'entreprise qui sera retenue par la commission d'appel d'offres du syndicat.
- **Mur de la mairie** : l'artisan a commencé la fabrication des grilles. La référence de peinture à appliquer : 3004 (identique à celle des volets de la mairie)
- **Cimetière** : les pancartes de signalisation des tombes défectueuses sont livrées. Elles seront posées au pied des sépultures concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 12 septembre 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

Absente excusée : Karine TUPINIER.

La séance est ouverte à 20 heures.

1) Séance du 20 juin 2014

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Agence technique départementale

Le Conseil Général propose aux communes une assistance technique et administrative sur des dossiers de voirie, d'assainissement, d'eau potable et de bâtiments communaux.

L'adhésion de base est fixée à 1,50 € par habitant, plus 2 % sur le montant des missions réalisées.

Le conseil ne voyant pas l'utilité de cette assistance, décide de ne pas y adhérer.

3) Extension Leroux

Une délibération est prise pour valider la convention et le mode de financement pour communication au SDEY (syndicat d'électrification)

4) Logement communal

Le dépôt de garantie étant passé de 400 à 700€ (2 mois de loyer avaient été versés) une régularisation de 300 € sera portée au budget.

5) Chemins

Suite à une rencontre avec l'entreprise BARBIER, un devis sera fourni pour la remise en état du chemin sur la Forêt, du chemin menant à La Chapelle et du chemin de Seignelay (busage des fossés, fossés béton ou béton coulé).

Il sera demandé au service travaux de la CCPC de procéder au rabotage des banquettes.

6) Chasse

Deux chasseurs se sont portés volontaires pour superviser la chasse communale et veiller à l'application du règlement. Ces derniers ayant sollicité la commune pour un local couvert, le château d'eau, qui n'est plus en service, a fait l'objet d'une visite de la commission bâtiments pour une éventuelle proposition.

Une partie des voies d'accès au château étant privée, l'accord du propriétaire est indispensable.

Il est précisé qu'il s'agirait d'une simple mise à disposition, les travaux d'aménagement restant à la charge des chasseurs.

François BACHELIER demande aux conseillers de se prononcer sur l'utilité de poursuivre cette activité gérée par la commune.

La majorité se dégageant en faveur de la continuité, et suite au refus annoncé par le propriétaire d'emprunter ses chemins, il sera proposé aux chasseurs la cabane située en haut des Champs Mercier.

Par ailleurs, **le Maire** proposera aux chasseurs de Lignorelles une action gratuite pour nos communaux (situés sur le territoire de Lignorelles) en échange d'un abandon de leur part de toute action de chasse sur les parcelles des Champs Mercier cadastrées à Villy .

Le Maire relit le règlement et suggère de porter le nombre de chiens de un à deux, et rappelle le tarif des actions : 200 € pour les extérieurs et 100 pour les résidents de la commune.

Accord du Conseil.

7) Assainissement

Les tests à la fumée exécutés par l'entreprise spécialisée ont révélé 5 installations dans lesquelles les eaux pluviales se déversent dans le réseau des eaux usées. Un courrier sera adressé aux intéressés.

8) Questions diverses

- **Chocolats** offerts aux plus de 70 ans en fin d'année : opération reconduite.
- **Feu d'artifices** : Un feu d'artifices privé a été tiré début Août au milieu de la nuit. Le Maire rappelle qu'un feu ne peut être tiré que par des gens compétents après autorisation. Il ajoute, que même s'il est à l'extérieur de la commune à ce moment là, c'est lui qui est responsable en cas d'accident. A méditer.
- **Sauvegarde de l'Art Français** : des photos de l'église, les statues et tableaux restaurés sont parues sur la revue et sur le site internet de cet organisme.
- **Nettoyeur haute pression** : le remplacement de cet appareil vétuste est reporté.
- **Rampe d'accès** pour poussette à l'abri bus scolaire : une solution va être étudiée.
- **Aire de jeux** : des réparations sont à effectuer pour garantir la sécurité des jeux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 19 novembre 2014

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

Absente : Karine TUPINIER.

La séance est ouverte à 18 heures

1) Séance du 12 septembre 2014

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Point sur la trésorerie

A ce jour, 57% des dépenses sont réalisées. La redevance au SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) d'un montant de 5 795 € contestée par le Maire, n'est toujours pas réglée. Il reste à payer la contribution au titre de la solidarité inter régions de 10 253 €.

65% des recettes sont encaissées, la taxe sur les pylônes électriques d'un montant d'environ 15 000€ devrait être versée ce mois-ci par RTE. (Réseau de Transport d'Electricité)

3) Travaux en prévision

Les fossés du chemin de Seignelay représentent le principal chantier pour 2015. Le dernier devis en date, de l'entreprise MANSANTI, s'élève à 32 980 € HT pour 350 m de béton coulé.

Ce devis est à comparer avec les autres solutions envisageables proposées par les entreprises BARBIER et MANSANTI : busage PVC ou caniveaux béton préfabriqués.

La longueur à aménager reste aussi à déterminer pour une efficacité maximum. Le maire souhaite le maximum (350 m)

Bernard Lécuille propose que la Commission chemins fasse des propositions au conseil début 2015.

Un bac de rétention est prévu en Corniotte pour le recueillement des eaux pluviales en aval.

Lavoir : la commission cadre de vie propose d'aménager les abords du lavoir avec une bordure en rondins bois avec accès piétons, et de planter des arbustes le long du talus allant de la porte du cimetière jusqu'aux abords du monument.

Le Conseil donne son accord.

Aire de jeux : le devis de l'organisme de contrôle sécurité APAVE s'élève à 504 € TTC pour un simple diagnostic du portique/toboggan. Un chiffrage est attendu d'un concurrent (SOCOTEC) pour comparaison.

4) Personnel

L'agent communal en arrêt maladie depuis fin juillet, reprendra son poste le 1^{er} décembre.

Indemnités de fin d'année : Le principe est reconduit pour cette année. **Le Maire** demande aux conseillers de se prononcer sur un montant de la prime de M. BONNOT qui pourrait tenir compte de son absentéisme.

8 conseillers votent pour le maintien de la prime complète, 2 s'abstiennent.

• Informatique

Le matériel existant vieux de 10 ans, est obsolète. Les nouvelles techniques de transmission, notamment avec la dématérialisation (suppression des supports papier) des informations à la perception, nécessitent le remplacement de ces outils, et la mise en place de logiciels adaptés.

Le devis hors taxes fourni par la Sté CERIG se monte à :

- Logiciel dématérialisation : 750 €
- Scanner : 370 € ou aménagement du photocopieur en scanner : 132 €
- Matériel (PC, Ecran/clavier/souris) : 1 518 € installation comprise
- Logiciel paie : 645 € formation comprise
- Logiciel cimetière : 1 325 €

La TVA est récupérable.

Le Conseil mandate le Maire pour négocier avec la CERIG, et ne retient pas le logiciel cimetière, le maire estime qu'une solution peut être trouvée au niveau du secrétariat.

• Questions diverses

Le Rapport annuel 2013 sur la gestion de l'eau potable du SIVU du Moulin des Fées va circuler entre les conseillers, pour soumission au vote à la prochaine séance de conseil.

Branchements d'eau au plomb rue de la Génillotte : Ne seront repris qu'en cas de panne ou de fuite, afin d'éviter au maximum de dégrader une chaussée toute neuve.

Caveau communal : Le Maire demande au Conseil son avis sur deux demandes extérieures :

- La FFM (Fédération Française Moto) pour un stage de formation le 15 février 2015 qui réglera les 100 € de location
- La soirée annuelle des Piliers Chablisiens fin décembre ou début janvier à titre gratuit.

Accord unanime du Conseil pour ces deux demandes.

• Informations diverses

La course pédestre Pontigny/Chablis initiée dans le cadre de Pontigny 2014 et passant par Villy, sera renouvelée le 23 mai 2015. Un appel aux bénévoles sera lancé pour l'organisation de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

